

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 28 février 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **28 février 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **22 février 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – M. MACHADO – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN à M. FELICANI MME SCHWARZ à MME PLAYE
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK à M. TRANCHINA MME FOUET à M. BECKER
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN à MME GUENSER
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à M. KUHN
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°04 – DB du 28/02/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

**Avenant n°1 à la convention de participation à la réalisation
de la Zac de la Croix des Hussards**

Par délibération en date du 12 décembre 2013, le Conseil Communautaire validait pour le projet de la Zac de la Croix des Hussards les financements suivants :

- Ligne de transport en commun en site propre estimée à 330 K€ HT.
- Implantation de conteneurs enterrés estimée à 130 K€ HT.
- Participation à l'équilibre de l'opération par une subvention au titre de la mixité des typologies d'habitat (pour permettre l'implantation de logements sociaux et en accession maîtrisée en limitant les coûts du foncier) sous formes d'avances à hauteur de 560 K€ HT.

La même délibération autorisait le Président à signer une convention de participation avec la Commune de Frouard sur la base de ces montants.

Cette convention de participation, signée le 10 juillet 2014, comporte une erreur de montant et une inexactitude sur l'intitulé de la participation à l'équilibre de l'opération.

Le montant mentionné est de 480 000 € HT alors que 560 000 € HT ont été autorisés par délibération et l'intitulé mentionne une participation au titre de la plus-value qualitative et environnementale et de logements « libres ».

Il vous est donc proposé un avenant 1 à la convention de participation en rétablissant les mêmes montants et intitulés que ceux délibérés par le conseil communautaires du 12 décembre 2013.

Vous trouverez le projet d'avenant à la convention de participation en annexe.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission habitat et urbanisme du 21 février 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de participation à la réalisation de la ZAC de la Croix des Hussards.

AUTORISE le Président à signer cet avenant n°1.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC